



Problème poteau ERDF à déplacer

Par **sansan971**, le **16/01/2017 à 21:45**

Bonsoir,

Ma question n'est pas nouvelle mais je tenais à la poser.
Cela fait deux ans que nous avons entrepris de construire une maison individuelle.

Les plans ont été faits et acceptés depuis Septembre 2014, le permis de construire accepté en 2015, et la signature chez le notaire en mars 2016. Depuis plus rien.

Il faut savoir que les Batiments de France nous ont demandé de refaire nos plans de maison, doù le retard de l'acceptation du PC (par deux fois). La maison qui devait au départ être située au fond du terrain, est devenue une maison de ville, située à proximité d'une départementale.

En Juillet dernier, le chef de Chantier s'est aperçu qu'il y avait un poteau électrique sur le trottoir et que ce dernier se trouverait devant une de nos fenêtres et que cela pouvait être dangereux. Celui-ci doit donc être déplacé.

ERDF a envoyé le devis à notre constructeur qui nous l'a retourné. Or, lors de l'élaboration du financement pour le prêt immobilier, ce détail n'avait pas été pris en compte, puisque cela ne posait pas de problème sur les plans initiaux.

Mais, quand les BDF, nous ont demandé de refaire les plans, cela a changé la donne et notre constructeur, qui est censé connaître son travail, ne l'a pas mentionné.

Étant donné que la mairie a accepté le PC, que le constructeur n'a pas anticipé ce problème et que cela n'empêche rien les travaux, devons-nous quand même déplacer ce poteau, si oui, est-ce normal que cela soit à notre charge?

Par **amajuris**, le **17/01/2017** à **10:00**

bonjour,

je ne vois pas en quoi un poteau électrique implanté sur le domaine public devant une fenêtre serait dangereux dès l'instant que les distances minimales entre le réseau électrique et la construction projetée sont respectées.

salutations